

**CONTRIBUTION de
CLAUDE DILAIN, président de Ville & Banlieue
en réponse au questionnaire de Claude Jacquier**

1 - Dès son origine (rapport Dubedout notamment), la politique de la ville a été confiée aux maires compte tenu de leur capacité de mettre en œuvre **une approche globale et intégrée sur leur territoire**. Qu'en a-t-il été dans l'exercice quotidien de votre mandat, jusqu'ici ? Estimez-vous vous être saisis pleinement de cette compétence ?

2 - Les communes disposent par la loi de compétences générales. Seules, par l'intermédiaire des instances communautaires (communautés de ville, communautés d'agglomération) à qui elles ont délégué une part de leurs prérogatives ou en partenariat avec d'autres acteurs publics, privés ou associatifs, elles peuvent s'autoriser à innover dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques concernant les quartiers les plus défavorisées. Quelles sont **les orientations nouvelles que vous entendez prendre au cours du mandat 2008-2014 en ce domaine de la politique de la ville** ?

Les enjeux de la révolution énergétique et du changement climatique s'imposent à tous : Etats, régions, territoires de plus petite taille. Dans nos communes, il nous faut donc désormais **mettre à profit les (dernières) opérations menées dans le cadre du Renouvellement urbain pour remodeler le cadre urbain en fonction des enjeux du XXIème siècle : construire autrement, anticiper autrement les questions de transport et de desserte**. De l'éco-construction, des quartiers durables intégrant des services de mobilité innovants... voilà ce à quoi nous allons maintenant nous atteler.

3 - Au cours de son histoire, la politique de la ville en France n'a pas bien intégré les dimensions économiques, sociales et environnementales qui sont les trois piliers du développement soutenable. La dimension environnementale s'est souvent limitée aux caractéristiques physiques, négligeant une démarche écologique. Au moment où l'Union européenne prône la **mise en œuvre d'approches intégrées de développement urbain soutenable** (communication de Bristol 2006, charte de Leipzig 2007, déclaration de Marseille 2009), comment envisagez-vous de les mettre en œuvre dans vos villes ?

Pour répondre à cette nécessité, il me semble que **l'agenda 21 local pourrait constituer la matrice la plus englobante et opérationnelle**. A côté des objectifs touchant l'aménagement durable, l'écologie urbaine, la gestion durable des

ressources naturelles et paysagères, je crois que l'**ambition de la « ville pour tous »** pourrait donner un cadre nouveau et une dimension nouvelle aux politiques sociales urbaines conduites au titre de la politique de la ville.

« Rendre la ville accessible à tous », ce n'est pas seulement prendre en compte les questions de déplacement et de mobilité. Mais aussi et surtout faire en sorte que :

- **les habitants défavorisés** au plan socio-économique puissent bénéficier de tous les services urbains, publics et privés
- **les personnes à mobilité réduite au sens le plus large du terme** accèdent à l'ensemble des aménités urbaines. Cela concerne bien sur les personnes handicapées, âgées, isolées, les familles monoparentales, les femmes seules, les personnes sans emploi ou en difficulté d'insertion, issues de l'immigration récente ou ancienne
- **l'ensemble des habitants**, quelles que soient leurs origines ethnoculturelles et sociales, participent effectivement à la vie urbaine municipale et/ou associative, aux manifestations et activités organisées à l'échelle de la ville.

On le voit : la problématique de « la ville pour tous »

- **concerne bien les trois piliers** (économique, social et environnemental) du développement durable
- **implique toutes les politiques publiques locales**, tous les services de nos communes, avec leurs partenaires de l'Etat, des autres niveaux de collectivités, des associations
- **englobe des politiques de droit commun et des dispositifs spécifiques**, la ville tout entière et les quartiers de la géographie prioritaire
- est susceptible de nourrir **un agenda 21** sur un certain nombre d'orientations et d'objectifs identifiés, en faisant que **l'ensemble des politiques et des services municipaux s'approprient les enjeux du développement durable**.

4 - La mise en œuvre d'approches intégrées de développement urbain soutenable suppose de **réformer les pratiques de gouvernement local et les modes d'administration et de gestion**. Quels systèmes de régulation politique et administrative entendez-vous mettre en œuvre entre les divers acteurs économiques, sociaux et environnementaux et **quelle place entendez-vous faire aux citoyens et au secteur associatif** dans l'élaboration et la négociation de ces nouvelles politiques de la ville ?

Trois exigences m'apparaissent :

Manager le changement de culture au sein de l'exécutif comme de l'administration municipale : avec un chef d'orchestre positionné assez haut, près du sommet et près du centre. Et des « collègues » informés, sensibilisés, responsabilisés partageant la volonté, la culture et les méthodes du DD.

Concilier « cohérence politique » et « logique de projet », pour que l'action publique puisse en permanence se renouveler sans renier ses valeurs, se diversifier sans cesser d'être lisible.

Enfin, **raisonner en coût global**, pour privilégier les logiques d'économies, d'investissement réellement productif, de rentabilité à moyen ou long terme. Logiques dans lesquelles l'on ne sacrifie pas l'emploi, l'épanouissement des hommes ou l'environnement de demain, au nom du mieux disant économique d'aujourd'hui.

Au plan de la démocratie, la légitimité issue de l'élection ne nous autorise plus à délibérer, décider et agir seuls de façon continue et indiscutable tout au long de notre mandat. Dans les communes comme les nôtres – où les habitants doivent faire face au quotidien à de très lourdes difficultés – la méconnaissance des procédures institutionnelle est grande, et le scepticisme très développé à l'égard de l'action publique. Il nous faut donc en permanence **chercher à expliquer ce que nous faisons, discuter les projets avec ceux qu'ils concernent au premier chef, y associer les forces vives de la commune**. Dès lors, les **conseils de quartiers** peuvent être de bons outils mais un **conseil de développement** assure une représentation plus transversale, plus large et plus mixte de la population, en mesure de se saisir des dossiers les plus importants.

5 - La mise en œuvre de telles politiques suppose aussi la mobilisation de nouvelles compétences par les élus et les professionnels, à savoir **des acteurs plus innovants capables d'agir sur les interfaces et les frontières entre administrations et services sectorisés**. **Quels sont les profils possibles** de ces acteurs, dans des pays européens qui, face aux nouveaux défis (économiques et financiers, climatiques, démographiques et sociaux) auront de plus en plus la nécessité d'innover à l'échelle des villes et des régions urbaines ? Quelles formations nécessaires et quelles recherches ?

La gestion locale devra évoluer dans trois directions :

- D'une part, elle doit intégrer **davantage de compétences transversales**, de « chef de projet », de « chef de mission » ou de « conducteur de chantier », pour lesquelles les personnels issus de la politique de la ville ne sont sans doute pas les moins bien préparés. Ceci parce que l'approche durable est une approche intégrée et transversale.
- D'autre part, la nouvelle fonction publique doit apprendre à **piloter et à faire travailler des collaborateurs et des prestataires extérieurs**, parce que les nouveaux savoirs (de l'énergie, de l'éco-construction, de l'urbanisme et du transport, du paysage et de la biodiversité) relèvent de disciplines et de techniques spécialisées, nécessitant une ingénierie elle-même spécialisée.
- Enfin, elle ne devra pas s'en tenir à l'innovation scientifique et technique mais s'ouvrir aussi à **l'innovation sociale et politique**. Ainsi, faudra-t-il se montrer plus imaginatif pour favoriser le retour à l'emploi, **créer de l'utilité sociale** dans la commune en permettant à certaines personnes, certains milieux, certaines générations de jouer un rôle auprès d'autres. De même, **l'e-administration, l'information et la communication électroniques** devront se développer également, pour économiser des ressources et parce que les nouvelles générations l'attendent, même s'il nous veiller à ne laisser personne au bord du chemin dans ce changement.